 s

**NEWSLETTER PFR SAINT VINCENT DE PAUL – Janvier 2022**

**LA CARTE DE SOINS ET D’URGENCE POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE LA MALADIE D’ALZHEIMER OU D’UNE MALADIE APPARENTEE.**

 Plus de 15% des personnes atteintes de maladie d’Alzheimer consultent les urgences hospitalières en raison de complications intercurrentes ou d’aggravation de leur état de santé. La prise en charge de ces malades en situation d’urgence peut être difficile à réaliser pour les professionnels de santé (généralistes, urgentistes…) qui ne disposent pas toujours d’information sur les malades et sur les modalités de la prise en charge des complications de la maladie d’Alzheimer. La qualité et la continuité de la prise en charge peuvent, de fait, être altérées en situation d’urgence.

La carte de soins et d’urgence est mise à la disposition de tous les malades vivant hors d’un cadre institutionnel médicalisé et qui le souhaitent, en format portefeuille. La carte est confidentielle et soumise au secret médical. Elle est proposée, complétée, signée et expliquée au malade et son aidant par le médecin assurant la coordination de la prise en charge, dans le cadre d’une consultation d’annonce ou du suivi. Elle comporte :

* Un volet destiné aux professionnels de santé ou sont mentionnées les coordonnées du malade, de la personne de confiance et de l’aidant principal, coordonnées des professionnels de santé coordonnant la prise en charge, des informations sur le patient et des recommandations sur la prise en charge en urgence
* Un volet destiné au malade et l’aidant qui contient des informations sur la maladie et des conseils pour la prise en charge.

 La carte sera éditée avec le soutien du Ministère de la Santé de la jeunesse et des sports et l’Association France Alzheimer.

**SAVE THE DATE**

* Groupe de formation / groupe de parole des aidants : **le mercredi 19 janvier à 14h00** animé par Mme LAUPRETE Denise, présidente de l’association France Alzheimer 93 sur le thème « **Présentation de l’association France Alzheimer »**.

**La Plateforme de répit propose également du lundi au vendredi**

* Accompagnement administratif et social assuré par notre Conseillère en économie sociale et familiale. Il permet l’accompagnement aux aides financières, aux démarches (mise en place des aides à domicile, l’hébergement temporaire…)
* Accompagnement psychologique assuré par notre psychologue : soutien individuel ou familial sur rendez-vous au 01 48 27 70 67.
* Forfait temps libre à domicile : activités thérapeutiques non médicamenteuses proposées **à domicile** aux personnes aidées pour permettre aux aidants d’avoir du temps de répit (sorties culturelles, danse, écoute musicale, chant, album photo, atelier numérique, atelier mémoire, atelier culinaire) en partenariat avec le service d’aide à domicile **Point d’Orgue**.
* Sorties culturelles en partenariat avec l’association **ARTZ** qui offre du temps libre aux aidants familiaux à travers un accompagnement des personnes aidées dans des activités culturelles et artistiques *(*adhésion annuelle forfaitaire de 15 €).

Pour toute participation à ces activités, l’inscription est obligatoire auprès de Mme ADETONAN ou de Mme HERACLE **au 01 48 27 70 67ou par mail** **pfr93@lafocss.org****.**

**NB : La Plateforme de répit dispose d’un nouveau numéro de téléphone.**

**L’équipe de la Plateforme d’accompagnement et de répit des aidant vous présente leurs meilleurs vœux pour l’année 2022.**